



Les Ecureuils de Péronne  
6, Rue des Taillis 80200 Péronne  
06.22.81.51.54  
[ecureuils.de.peronne@wanadoo.fr](mailto:ecureuils.de.peronne@wanadoo.fr)  
[www.ecureuilsdeperonne.fr](http://www.ecureuilsdeperonne.fr)  
<https://www.facebook.com/ecureuilsdeperonne/>

Objet : Procédures disciplinaire / Protocole disciplinaire interne

## Protocole disciplinaire interne

### Étape 1 — Signalement

Une section remplit le **formulaire de signalement** et le transmet au Comité Directeur.

### Étape 2 — Analyse préliminaire

Le Comité Directeur examine :

- la gravité des faits,
- les éléments disponibles,
- les mesures déjà prises.

Décision possible :

- médiation,
- rappel au règlement,
- classement sans suite,
- ouverture d'une procédure disciplinaire.

### Étape 3 — Médiation conseillée (sauf cas grave)

Objectif : résoudre le conflit sans sanction.

### Étape 4 — Ouverture de la procédure disciplinaire

Uniquement si :

- la médiation échoue,
- ou les faits sont suffisamment graves.

Actions obligatoires :

- convocation LRAR,
- description des faits,
- possibilité d'être assisté,
- possibilité de consulter le dossier,
- délai de 14 jours avant décision.

## **Étape 5 — Réunion disciplinaire**

- audition du membre,
- délibération hors de sa présence,
- vote du Comité Directeur,
- motivation de la décision.

## **Étape 6 — Notification**

- notification écrite de la décision,
- archivage du dossier.

## **Étape 7 — Suivi**

- mise en œuvre de la décision,
- retour à la section.